Commission économique pour l’Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail en matière de roulement
et de freinage

Quatre-vingt-unième session

Genève, 1er-5 février 2016

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

Adoption de l’ordre du jour

 Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-unième session[[1]](#footnote-1), [[2]](#footnote-2)

 Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 1er février 2016 à 14 h 30 au 5 février 2016 à 12 h 30.

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Systèmes de freinage automatique d’urgence (AEBS) et systèmes d’alerte de franchissement de ligne (LDWS).

3. Règlements nos 13 et 13-H (Freinage) :

 a) Système de contrôle de stabilité (ESC);

 b) Ensembles modulaires de véhicules (MVC);

 c) Précisions;

 d) Symboles relatifs au freinage dans le Règlement no 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs);

 e) Questions diverses.

4. Règlement no 55 (Pièces mécaniques d’attelage).

5. Freinage des motocycles :

 a) Règlement no 78;

 b) Règlement technique mondial no 3.

6. Règlement no 90 (Garnitures de frein assemblées de rechange).

7. Pneumatiques :

 a) Règlement technique mondial no 16;

 b) Règlement no 30;

 c) Règlement no 54;

 d) Règlement no 75;

 e) Règlement no 106;

 f) Règlement no 109;

 g) Règlement no 117;

 h) Questions diverses.

8. Systèmes de transport intelligents (STI) :

 a) Systèmes automatiques pour véhicules;

 b) Systèmes de parcage télécommandé;

 c) Autres questions relatives aux STI.

9. Équipement de direction :

 a) Règlement no 79;

 b) Systèmes d’aide au maintien dans la voie (LKAS) et systèmes d’aide au parcage (PAS);

 c) Commande automatique de la direction (ACSF).

10. Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) :

 a) Rapport sur les activités du groupe de travail informel et des sous-groupes IWVTA;

 b) Règlement sur le montage des pneumatiques;

 c) Règlement no 13-H;

 d) Règlement no 64;

 e) Questions diverses.

11. Règlement no 89.

12. Échange de vues sur les innovations et les activités nationales pertinentes.

13. Questions diverses :

 a) Faits marquants de la session de novembre 2015 du WP.29;

 b) Autres questions;

 II. Annotations

 L’ordre du jour annoté sera publié avant la session (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/1/Add.1).

1. Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grrf/grrfage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grrf@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 00 39). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les représentants ont accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l’adresse suivante : documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=UXA9Mm). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse www.unece.org/meetings/practical.htm. [↑](#footnote-ref-2)